Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20260312-DEL_07_12032026-DE

Département des Côtes d'Armor Commune de LANFAINS	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 03 2026**
Date de la convocation : 05 mars 2026 **Date d'affichage de la convocation** : 05 mars 2026	L'an deux mil vingt-six, le jeudi 12 mars à 17H30, le Conseil Municipal de LANFAINS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MÉROT, Maire.
Nombre de membres : **- Afférents au conseil :** 15 **- En exercice** : 13 **- Qui ont pris part à la délibération :** 11 + 2 pouvoirs	PRÉSENTS : M. Gérard MÉROT ; Mme Valérie DANIÉLOU ; M. Laurent BENOÎT ; Mme Nadine MONTFORT ; M. David DUSSEUX ; Mme Emilie JOUAN ; M. Franck BOTTEREL ; M. Stéphane LAURIOUX ; Mme Edith MERRANT ; M. Yoann GUILLAUME ; Mr Wilfried LOISEL ABSENTS : M. Loïc MORVAN (pouvoir à Mme Nadine MONTFORT), Mme Alice JOUAN (pouvoir à Mme Emilie JOUAN) SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Laurent BENOÎT

N°07-12032026 PROJET D'INSTALLATION CLUB HOUSE : RETRAIT DE LA DELIBERATION N°08-14102025

Mr Le Maire rappelle que Le Conseil Municipal par délibération n°08 du 14 octobre 2025 a sollicité une subvention de 48 000 € auprès du Conseil Départemental au titre du contrat départemental de territoire et une subvention de 15 000 € au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur.

Il s'avère que l'estimation des dépenses figurant dans la délibération est supérieure au total des devis reçus. Par ailleurs, la construction modulaire n'est pas éligible aux subventions du contrat de territoire.

Par conséquent, il invite le Conseil Municipal à procéder au retrait de la délibération n°08-14102025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

RETIRE la délibération n° 08-14102025

Fait et délibéré le 12 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Gérard MÉROT